

EAN n° :
 N° compteur : 33081179
 Index I : 051141,1 Index II : 035570,7

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

3408796

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux : MAISON

Lieu d'inspection :

Propriété de :

Mandant :

Installateur :

TVA : WASNY carte ID : RUDY Délivré a : Date : 6/05/2013

Inspecteur : WASNY RUDY Date d'inspection : 6/05/2013

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V + N Protection max. : 28A Commutateur; position : 1

Protection principale : Disj. : SRD II 50A Interrupteur / sectionneur : 20740A

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : nombre de conducteurs : diamètre : mm²

~~Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain~~ Fourreau: présent / absent ~~Plaque d'isolation: présente / absente~~

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 19,67 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 20 Résistance d'isolement général : 5,17 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : 47/40A/300 mA Supplémentaire : 29/40A/30 mA

Fonctionnement bouton d'essai: en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut: en ordre - pas en ordre

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui non Etat du matériel électrique: en ordre - pas en ordre

Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - pas en ordre contact indirect: en ordre - pas en ordre

Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre - pas en ordre

Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

TABLeau GARAGE: 14 de parts 27/20A | 1 de part 27/5A
2 de parts 27/32A | 1 de part 27/4A
1 de part 27/16A
1 de part 27/25A

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

NOTE:

Le contrôle est limité au changement de tension
2 x 230V (50A) en 3 x 230V (MAX 28A)

EAN: 54144906002616381

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~n'est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.
 La visite de contrôle ~~par le même organisme de contrôle~~ prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : ~~ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.~~

L'installation peut / ~~ne peut pas~~ être mise en service / ~~ne peut rester en service~~ qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

[Signature]
 Pour le directeur,
 l'inspecteur
0493/246155
[Signature]

NOTE AUX ENTREPRENEURS : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité. NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité, 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction « énergie électrique » tout accident survenu à l'installation électrique.

03/005F/09/12/10D

EAN n° :
 N° compteur : 3308796
 Index I : 029 141 1 Index II : 035570 7
3408796

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RAGCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°
 Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux : Maison
 Lieu d'inspection :
 Propriété de :
 Mandant :
 Installateur :

TVA : carte ID : Délivré à : Date :
 Inspecteur : L.A. J. R. D. Y. Date d'inspection : 5/05/2013

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V + N Protection max : 28A Commutateur; position : 1
 Protection principale : Disj. : SRD II 50A Interrupteur / sectionneur : I 20 40A
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXIB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 10 mm²
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : nombre de conducteurs : diamètre : mm²
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente
 Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 11,7 Ω
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 20 Résistance d'isolement général : 5,17 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 47/40A/300 mA Supplémentaire : 29/40A/30 mA
 Fonctionnement bouton d'essai: en ordre - pas en ordre Contrôle-boucle de défaut: en ordre - pas en ordre
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui-non Etat du matériel électrique: en ordre - pas en ordre
 Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - pas en ordre contact indirect: en ordre - pas en ordre
 Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre - pas en ordre
 Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

<u>TAB. 1</u>	<u>14 de parts</u>	<u>27/20A</u>	<u>1 de part</u>	<u>27/5A</u>
<u>2 de parts</u>	<u>27/20A</u>	<u>1 de part</u>	<u>27/4A</u>	
<u>1 de part</u>	<u>27/15A</u>			
<u>1 de part</u>	<u>27/20A</u>			

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
 N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.
 NOTE
Le contact est limité au chauffage de 230V
2 x 230V (50A) en 3 x 230V (MAX 28A)
 EAN: 541449060003616381

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
 La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
 L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
 l'inspecteur
0493/246155

NOTE AUX ENTREPREISES: En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du client.
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES: Conformément au RGIE vous êtes tenu: 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité, 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction « énergie électrique », tout accident survenu à l'installation électrique.

EAN n° : 3408796
 N° compteur : 3308796
 Index I : 027141,1 Index II : 025390,7

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /
 Complément au rapport n°
 Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation
 Type de locaux : MAISON
 Lieu d'inspection : Rue de BRAINE 5 - 7MOU Houbaert - 11100
 Propriété de : MR ALAIN DENU
 Mandant : MR ALAIN DENU
 Installateur :
 TVA : carte ID : Délivré à : Date :
 Inspecteur : W. J. J. R. J. Date d'inspection : 5/05/2013

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V + N Protection max. : 28A Commutateur; position : 1
 Protection principale : Disj. : 20 A 50A Interrupteur / sectionneur : 200 A 50A
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXC nombre de conducteurs : 4 diamètre : 10 mm²
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : nombre de conducteurs : diamètre : mm²
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente
 Electrode de terre : Type: boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 119 Ω
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 10 Résistance d'isolement général : 517 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 40/60A/300 mA Supplémentaire : 20/40A/300 mA
 Fonctionnement bouton d'essai: en ordre - pas en ordre Contrôle-boucle-de défaut: en ordre - pas en ordre
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui-non Etat du matériel électrique: en ordre - pas-en-ordre
 Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - pas-en-ordre contact indirect: en ordre - pas-en-ordre
 Continuité PE-et liaison équipotentiel: en ordre - pas-en-ordre Matériel fixe et mobile: en-ordre - pas-en-ordre
 Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

TAB. 1	200A	14/30/1/15	13/10A	13/10/1/15	13/10/1/15
		2/10/1/15	13/10A	13/10/1/15	13/10/1/15
		2/10/1/15	13/10A	13/10/1/15	13/10/1/15
		2/10/1/15	13/10A	13/10/1/15	13/10/1/15

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

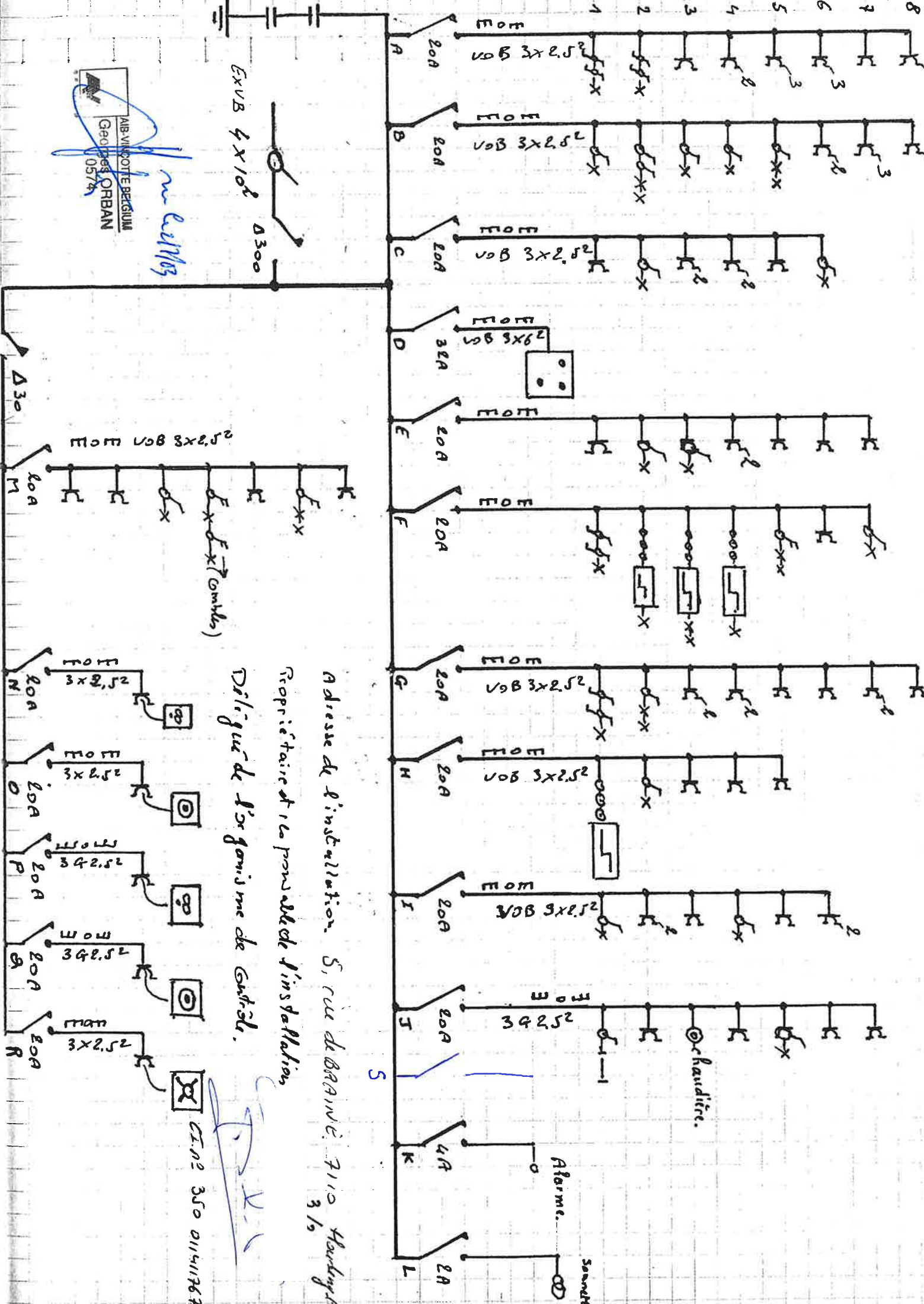
- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
 - N La salle de-bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.
- NOTE
 Le compteur est installé dans la salle de bain. Les câbles sont en PVC 2X 230V (50A) et 3X 230V (MAX 28A)
 EAN 5414499060009 616381

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE
 La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
 L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
 l'inspecteur
0490/290155

NOTE AUX ENTREPRENEURS: En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité.
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES: Conformément au RGIE vous êtes tenu: 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité, 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction « énergie électrique » tout accident survenu à l'installation électrique.



Adresse de l'installation. 5, rue de BRANNE 7110 Haulonges

Propriétaire et le responsable de l'installation

Diligent de l'organisme de contrôle.

CIN 2 350 01141767



Chauffière.

Alarme. Sonnerie

A: Eclairage + prises living.

B: Eclairage + prises Kiné.

C: Eclairage Salon + wc.

1 prise hall privé + prises salon

D: Tapes.

E: Eclairage + prises buanderie et chambre 4.

2 prises grenier

F: Eclairage halls privé et kiné, hall de nuit, appliques façade.

1 prise groupe, éclairage arrière garage.

G: Eclairage + prises cuisine. éclairage terrasse

H: Eclairage + prises chambre 1.

Eclairage + 1 prise hall de nuit 1

I: Eclairage + prises chambres 2 et 3.

J: Eclairage + prises garage.

K: Alarme.

L: Sonnerie.

M: Eclairage + prises s.d.B.

2 prises grenier, éclairage combles.

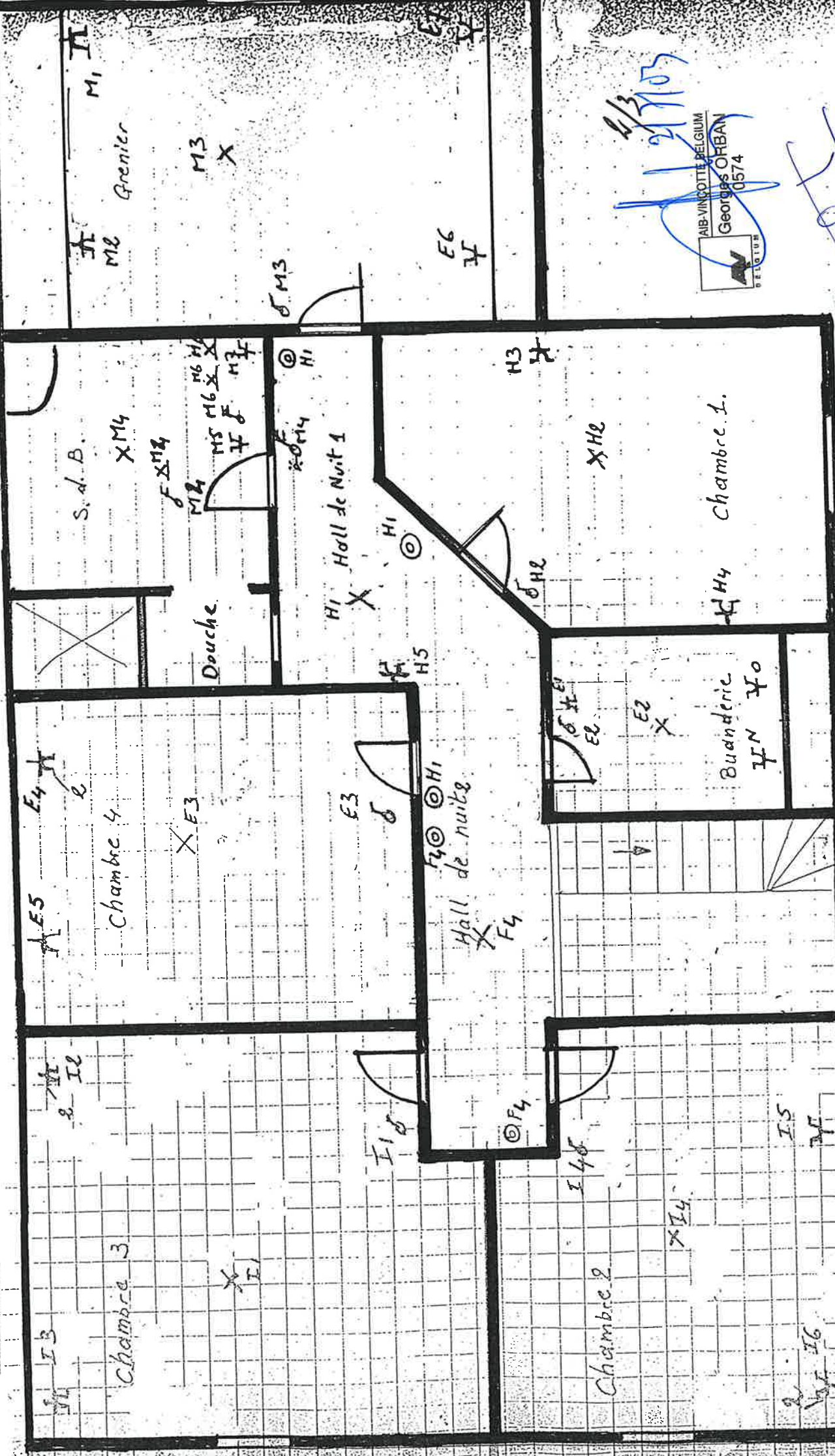
N: Séchoir étage.

O: Lessiveuse étage.

P: Séchoir garage.

Q: Lessiveuse garage.

R: Lave-vaisselle.



Adresse de l'immeuble
 Propriétaires et responsables de l'installation.
 Délégue de l'organisme de contrôle.

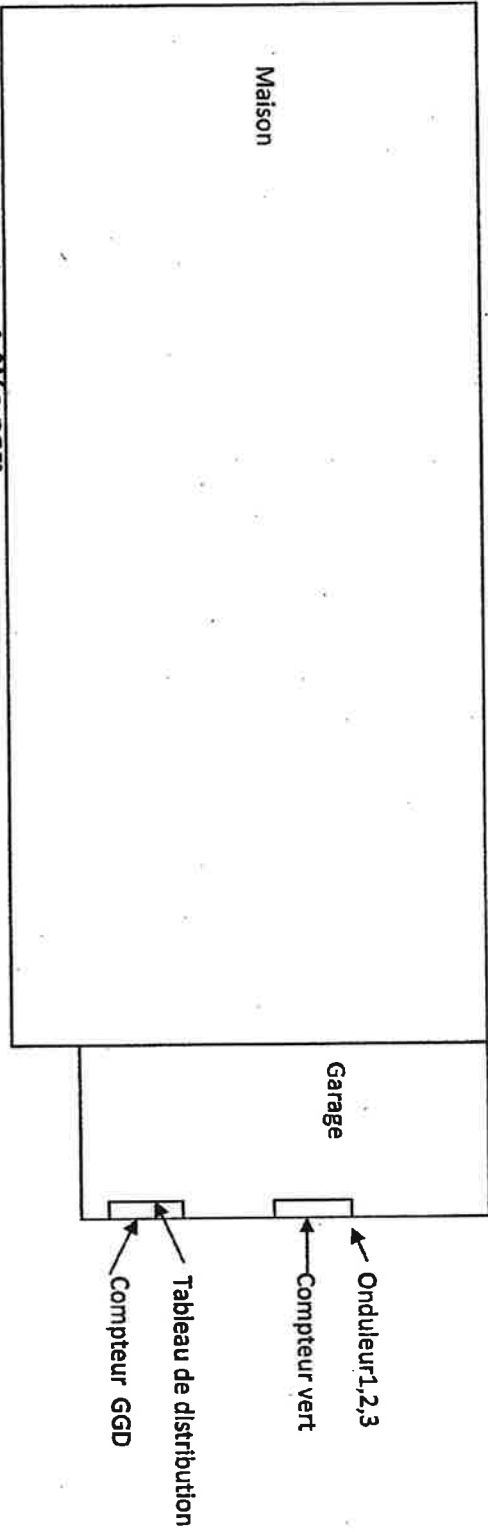
Rue de BRAINE. 7110 Houdinghem Aimeux
 C.F. n° 350 011417 67

4/3
 2/10/05

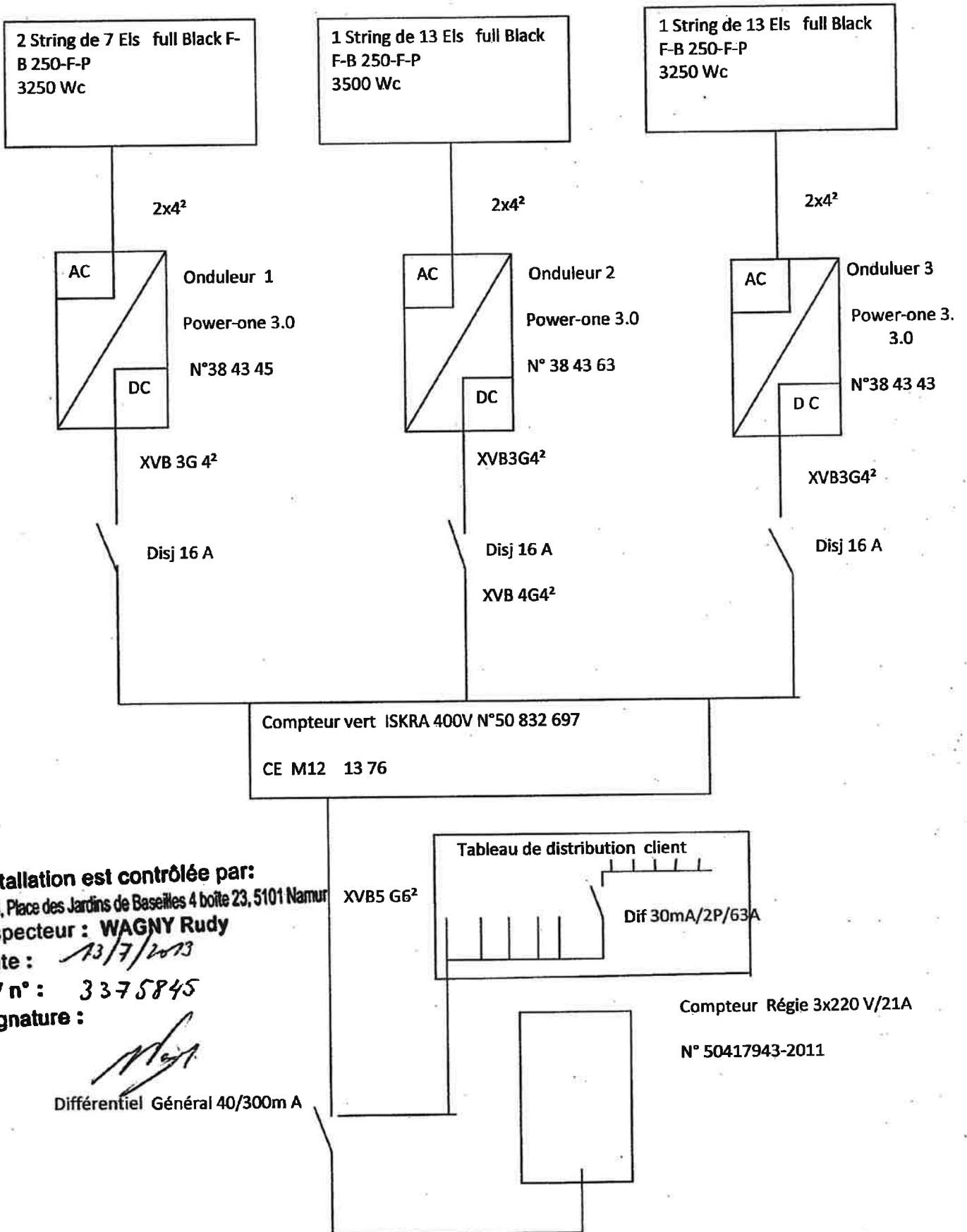


AIB-VINCOTTE BELGIUM
 Georges ORBAN
 0574

(Handwritten signature)



Installation est contrôlée par:
OCB, Place des Jardins de Baselles 4 boîte 23, 5101 Namur
Inspecteur : WAGNY Rudy
Date : 13/7/2013
PV n° : 3375845
Signature :



Installation est contrôlée par:

OCB, Place des Jardins de Baseilles 4 boîte 23, 5101 Namur

Inspecteur : **WAGNY Rudy**

Date : 13/7/2013

PV n° : 3375845

Signature :

[Signature]
Différentiel Général 40/300m A

Système automatique de sectionnement : Testé : Non Testé :

conforme

non conforme

pour cause absence tension

autre raison (à préciser) :

La CWaPE rappelle que le schéma unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque doit être signé par l'agent contrôleur RGIE.

La CWaPE attire l'attention de l'agent sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

DATE : 13 | 07 | 2013

NOM DE L'AGENT : WAGNY

SIGNATURE :  WAGNY Rudy
GSM: 0493 246 155
rudy.wagny@ocb.be

Annexe OA



Annexe OA : À remplir par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle

Attention : Veuillez remettre cette page à l'organisme agréé RGIE afin qu'il la complète et la signe.

Pour les réceptions entre le 01/12/2011 et le 15/02/2012, les pages Volet2_OA « GU_1Fr du 14/01/2011 » ou les pages 15 et 16 du formulaire Volet 1 « GU_3Fr du 22/10/2010 » peuvent être encore utilisées par l'OA et annexées comme telles aux nouveaux formulaires qui seront publiés prochainement.

1 Identification du site de production

Site de production visité (nom du producteur)	
Code EAN	EAN Prélèvement EAN Injection
Nom de l'organisme agréé RGIE	
Date de visite	
Motif de la visite (cocher la mention utile)	<input checked="" type="radio"/> Volet 1 : nouveau site de production photovoltaïque
	<input type="radio"/> Volet 2 : S2 Extension sans ajout d'un nouveau dispositif de comptage « vert »
	<input type="radio"/> Volet 2 : S3 Extension avec ajout d'un dispositif de comptage « vert »
	<input type="radio"/> Volet 2 : S5 Panne d'un ou plusieurs onduleurs avec remplacement
	<input type="radio"/> Autres :

2 Dispositif de comptage

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Compteur réseau principal									
Dénomination de l'index (ex : heures pleines, heures creuses etc)	Index								
MP	0	0	1	0	6	8	,	8	
HC			/				,		
							,		
							,		
Autre compteur réseau (ex : exclusif nuit)									
Dénomination de l'index	Index								
							,		
							,		
							,		
							,		

Si vous avez plus de 2 compteurs réseau, veuillez copier et faire compléter cette page afin de la joindre au présent formulaire.
Annexe OA GU-OA_4Fr du 23/01/2012

WAGNY Rudy
GSM: 0493/246/155
rudy.wagny@ocb.be

RAPPORT DE CONTRÔLE



Rapport ~~provisoire~~ — définitif * (en cas de provisoire, le définitif suivra)

* barrer ce qui n'est pas d'application

GENERALITES		Date du contrôle
Type d'installation :	Electrique - Photovoltaïque	13.7.2013
Base de contrôle * :	procédure interne QPRO / ELE / 001 RGIE / Arr. 270 / 86	autre: Synergrid C10/11
Genre de contrôle * :	<input checked="" type="checkbox"/> mise en service - conformité	
Contenu du contrôle * :	visuel - essai - mesure - résultat :	
Commentant :	SOL-EOL	Adresse : Rue de la CARTONNERIE 12 - CP 7181
Installateur :	SOL-EOL	Propriété de :
Représentant :	Mr BOUDART, A.	Inspecteur :
Lieu de contrôle :	Rue de BRAINE n°5 - 7110 Houdeng, Belgique	
DESCRIPTION DE L'INSTALLATION		
Panneaux photovoltaïques :	Marque : ELS	Type : FB 250 FP
Pmax : 250 W	Nombre : 40	P total max : 20.000 W
Nombre de string : 4	Isc : 8,85	
Uoc : 37,55	+ coefficient Uoc : 37,67	Uoc total : 489,74V / string
		13x
Onduleur :	Marque : POWERONC	Type : PVI 3.0
		N° série : (voir schéma)
P max : 3000 W	I ac : 14,5 A	Uac : 230V
		50 Hz
		Udc max : 600V
Pilotage : en ordre/pas ordre	Valeur de terre : 3,72 Ohm	
CE : oui/non	Valeur d'isolement : 3,70 MOhm	
Montage et branchement des appareils et câblage : en ordre ordre		
Schémas : présent	Tension de réseau : 3x230V / 24A	
Compteur vert n° : 50832697	Index : 001773 kWh	M92/1275
Compteur GRD n° : 50417943	Index jour : 001058,8	kWh
	Index nuit : /	kWh
Pas contrôlé : Installation existante 3,10 MW. Annexe(s) :		
CONSTATATIONS		NOTE (N) REMARQUE (R) INFRACTION (I)
N	Conforme à la norme Synergrid C10/11	
N	ERRI 5414490 6000 2615381	
CONCLUSION		CODE INTERNE DE CONCLUSION (BC)
<input checked="" type="checkbox"/> L'installation - est - n'est pas conforme aux prescriptions mentionnées ci-dessus *		
<input checked="" type="checkbox"/> L'installation - ne - peut être - mise en service - utilisé *		28RNS
<input type="checkbox"/> Il faut remédier dans le plus bref délai au(x) constatation(s) (O/I)		0493/248155
<input type="checkbox"/> Un contrôle complémentaire après adaptation est nécessaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Date prochaine contrôle 13.7.2013		
<input type="checkbox"/> Autre : BC		
le commentant signature représentant		pour le directeur signature inspecteur